



## Avis au public et à la communauté juridique

Pour faire suite aux Avis au public et à la communauté juridique émis les 13 mars, 23 mars, 17 avril et 20 mai 2020, et compte tenu des circonstances exceptionnelles qui évoluent constamment, la Cour canadienne de l'impôt limite encore davantage ses activités et ses séances.

### **Annulation des séances**

Le juge en chef annule toutes les séances et les conférences téléphoniques de la Cour canadienne de l'impôt devant avoir lieu entre le 6 juillet 2020 et le 17 juillet 2020, inclusivement. Dans les prochains jours, le personnel du greffe communiquera directement avec les parties touchées par ces annulations.

À l'heure actuelle, les séances prévues après le 17 août 2020 sont maintenues.

Veillez noter que si les circonstances permettent la reprise des activités de la Cour dans les semaines à venir, la Cour siégera pendant les 4 semaines des vacances judiciaires d'été et des appels seront fixés entre le 20 juillet et le 13 août 2020. Les parties dont les audiences ont été interrompues en mars par la fermeture de la Cour ou dont les appels en procédure générale ont été ajournés en mars et avril peuvent s'attendre à être contactées en priorité pour fixer la continuation ou l'audition de leur appel.

À l'heure actuelle, la Cour envisage également de mener des procédures liées au processus de litige, telles que des conférences de gestion de l'instance et des audiences sur l'état de l'instance, par téléphone ou en ligne avant la reprise en personne des séances de la Cour.

Le juge en chef continuera de suivre de près la situation et réévaluera s'il y a lieu de modifier davantage le calendrier des séances le ou avant le 15 juin 2020.

### **Fermeture des bureaux du greffe**

La Cour et ses bureaux régionaux, partout au pays, demeureront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Veillez vous référer à l'Avis au public et à la communauté juridique du 17 avril 2020 pour des informations relatives à la suspension des délais, aux demandes de prolongation du délai pour déposer un avis d'appel et au report des audiences.

**Suivi de la situation et reprise des activités normales**

La Cour continuera de suivre de près l'évolution de la situation. Elle prie les parties de visiter le site Web de la Cour pour prendre connaissance des mises à jour et se tenir au courant de la reprise des activités normales de la Cour.

Signé ce 27<sup>e</sup> jour de mai 2020.

*(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)*

Eugene P. Rossiter

Juge en chef